

Description Gestion Locative Capt'&Sea

Vous qui êtes propriétaires de bateaux à moteurs, vous apprécierez notre service de gestion locative.

En voici tous les détails :



La sécurité en premier lieu : l'équipe Capt'&Sea s'engage à apporter le plus grand soin à votre bateau, de sa réception à sa location, nous aurons à cœur de préparer votre bateau pour son utilisation auprès des locataires. Avant le départ de la location, nous prévoyons environ 30 minutes pour prendre le temps de monter à bord avec le locataire pour vérifier ensemble le bon fonctionnement de l'embarcation, du poste de pilotage et de la circulation dans le bateau. Nous effectuerons avec le client une première prise en main de la barre et des commandes afin d'assurer en toute sécurité un départ et une bonne navigation.

Au retour du client, nous serons présents pour l'accompagner dans son appontage, à bord, nous vérifierons ensemble le bon état du bateau et procéderons à un état des lieux. Nous signerons ensemble un constat, si toutefois des dégradations sont retenues, le client devra procéder au paiement des réparations (soit par la non-restitution de sa caution, soit par paiement du devis qui aura été réalisé auprès d'un professionnel du port de Ouistreham).

En tant que propriétaire le navire restera assuré par votre propre contrat d'assurance. Vous devrez demander à votre assurance une « option location », et en tant que professionnel de la location, notre activité de gestion locative de bateaux est couverte par un contrat de « Responsabilité Civile Professionnelle » auprès de la compagnie ALLIANZ.



Votre confort : nous confier votre bateau en gestion locative ne veut pas dire que vous ne pourrez plus en profiter, vous garderez le plaisir de continuer à naviguer comme bon vous semble. Votre bateau sera partagé entre votre propre utilisation, et sa location à d'autres particuliers. Vous aurez un accès propriétaire sécurisé à notre plateforme de réservation pour bloquer vos créneaux, sous conditions qu'ils ne soient pas déjà réservés par nos soins.

Attention, la majeure partie des locations se fait sur la saison (15 juin-15 Septembre). Durant cette période il est important que votre bateau soit disponible à la location la majeure partie du temps. Nous nous engageons lors de vos utilisations à titre personnel, à ce que vous trouviez votre bateau comme vous nous l'avez confié, propre, avec le plein de carburant.

En début de saison, si vous le souhaitez, nous pourrions vous mettre en relation avec nos contacts professionnels pour l'entretien de votre bateau (révision moteur, antifouling...).



La rentabilisation de votre bien : Être propriétaire d'un bateau coûte de l'argent (place au port, révisions, assurance, entretien...), En confiant la Gestion Locative à Capt'&Sea vous allez générer un revenu qui sera partagé entre vous et notre société.

Le revenu de Capt'&Sea nous permet de couvrir l'ensemble de notre investissement de la gestion de vos locations (publicité, personnel et matériel de location, gestion des réservations, suivi administratif, location d'un local d'accueil des clients et de pontons privatif de départs et d'arrivées). Votre revenu de 30% de chaque location vous permettra de participer ou de couvrir vos frais annuels, voir plus, en fonction du nombre de locations sur la saison.

Il ne vous restera plus qu'à déclarer dans vos revenus annuels (en BIC non professionnels) le revenu de vos locations via Capt'&Sea (donc non assujettis à la CFE et soumis à un taux d'imposition modéré).

Ce que l'on fait :

- Nous validons si votre bateau est adapté à la location. Il doit être propre, plutôt récent, avec l'armement complet, en parfait état de fonctionnement et de sécurité, et sans effets personnels (ou stockés dans un coffre fermé).
- Une fois validé nous intégrons votre bateau à notre flotte et notre réseaux de communication comme l'un de nos propres bateaux (Site internet Capt'&Sea et Samboat).
- Vous avez un accès « Propriétaire » à notre plateforme de réservation pour bloquer votre bateau lorsque vous souhaitez l'utiliser, et voir les jours de location.
- Nous vous reversons un fin de mois une commission correspondant à 30% du revenu net de la location (après retrait des commissions des plateformes de mise en relation).
- Vous pouvez à tout moment décider d'arrêter le contrat de gestion locative avec Capt'&Sea.
- En cas d'avarie ou perte, nous vous prévenons, et nous prenons contact avec les professionnels pour le remplacement et les réparations, prises en charge par le locataire ou son assurance.

Ce que l'on ne fait pas :

- Nous ne prenons pas en charge votre place de port.
- Nous ne faisons pas l'entretien technique de votre bateau.
- Nous ne faisons pas de gestion locative pour les bateaux à voile.
- Nous ne prenons aucun engagement sur un nombre quelconque de location.
- Nous ne prenons pas en charge des bateaux en dehors du Port de Ouistreham.

Au plaisir de faire naviguer votre bateau et de vous rapporter de l'argent !

L'équipe Capt'&Sea.